Union Régionale des Scop Rhône-Alpes



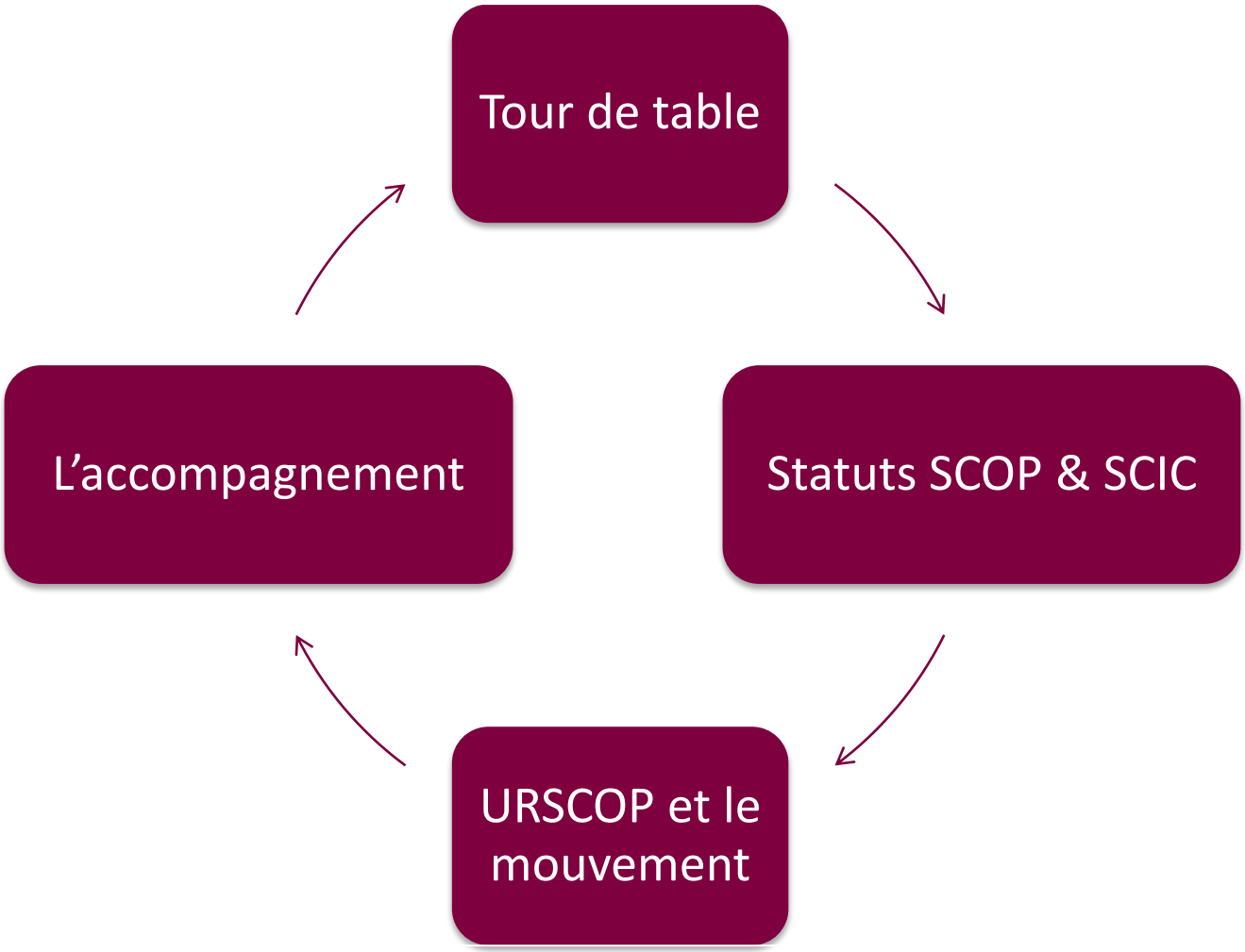
Les Matinées de l'initiative

Entreprendre en Scop

la démocratie nous réussit

les scop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES

Déroulement de la matinée



L'Economie Sociale et Solidaire

Les 3 familles de l'ESS sont : les associations, les coopératives et les mutuelles

L'ESS représente en France 10% de l'emploi et produit 10% du PIB national

En commun :

Des entreprises collectives

Gestion démocratique (1 Personne = 1 Voix)

Primauté de l'Humain sur le capital

L'environnement des SCOP et des SCIC

17 formes de coopératives en France parmi lesquelles:

- Les Sociétés Coopératives et Participatives (Scop)
- Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic)

L'Union Régionale fédère les Scop et les Scic de la région Rhône-Alpes

Connaissez vous des Scop et Scic ?

Up Group

Alternatives Economiques

Cuisine itinérante
Local - Inventif - De saison

Cité lib

LYON / DIRECTION : GUY DARMET
MAISON DE LA DANSE

dowino
GAMES, APPS & FILMS FOR CHANGE

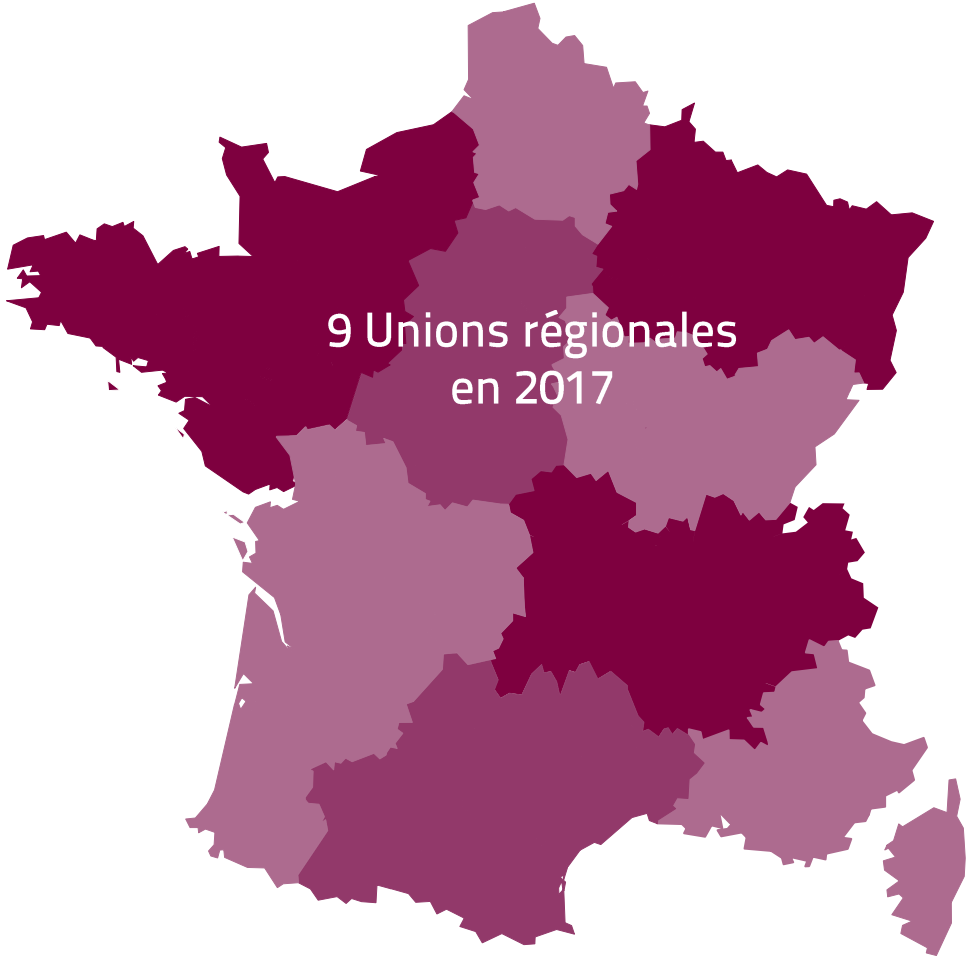
enercoop
Rhône-Alpes

SCOPCE
Comptabilité, gestion & accompagnement

étamine

M.A.J. : 31.01.2016

Scop et Scic en France



2680
Scop et Scic

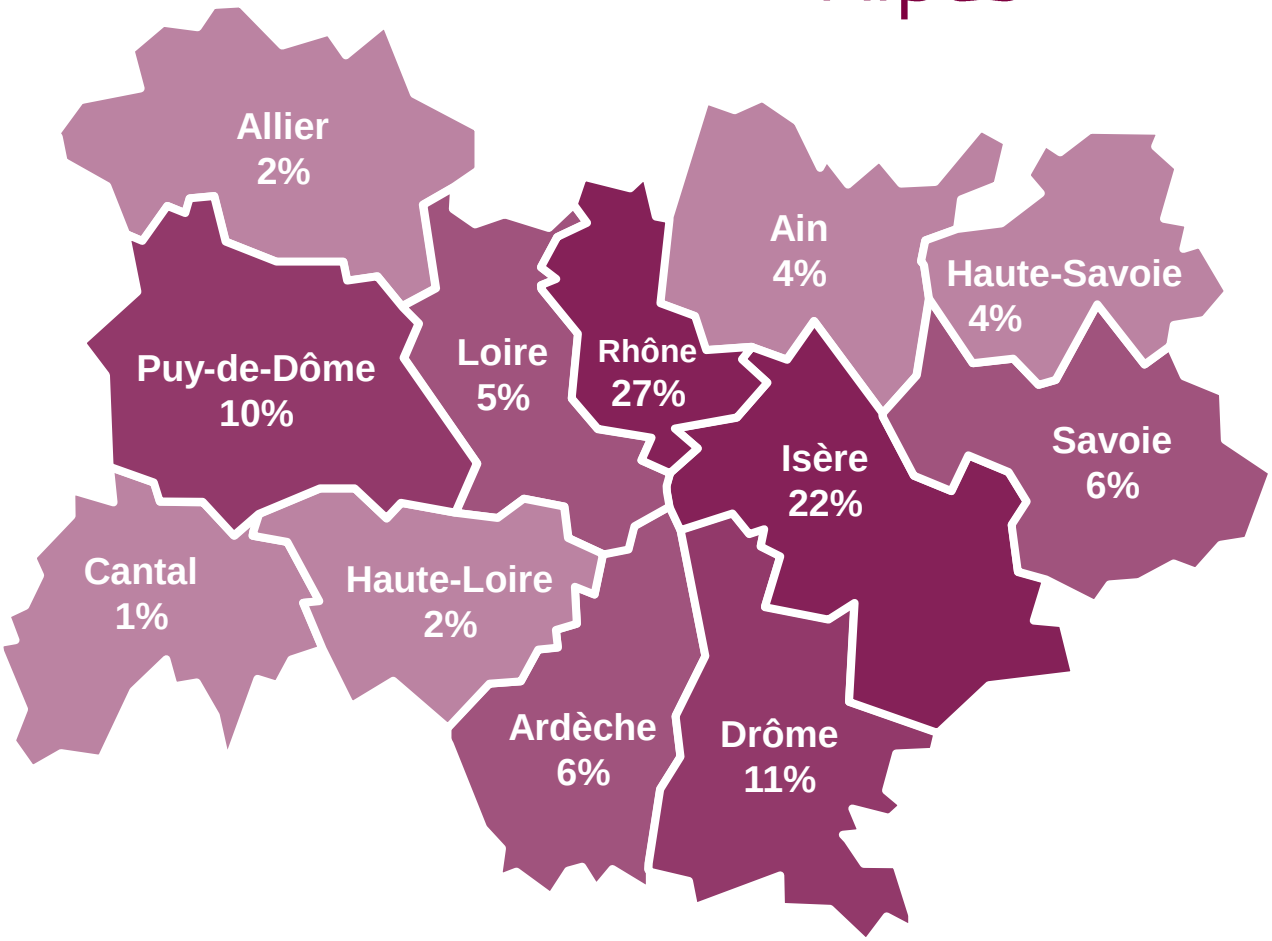
16%
en Auvergne-Rhône-Alpes

51 000
salarié(e)s

13%
en Auvergne-Rhône-Alpes

M.A.J. : 31.01.2016

Scop et Scic en Auvergne-Rhône-Alpes



471
Scop et Scic

pour **557 M€**
de C.A. en 2015

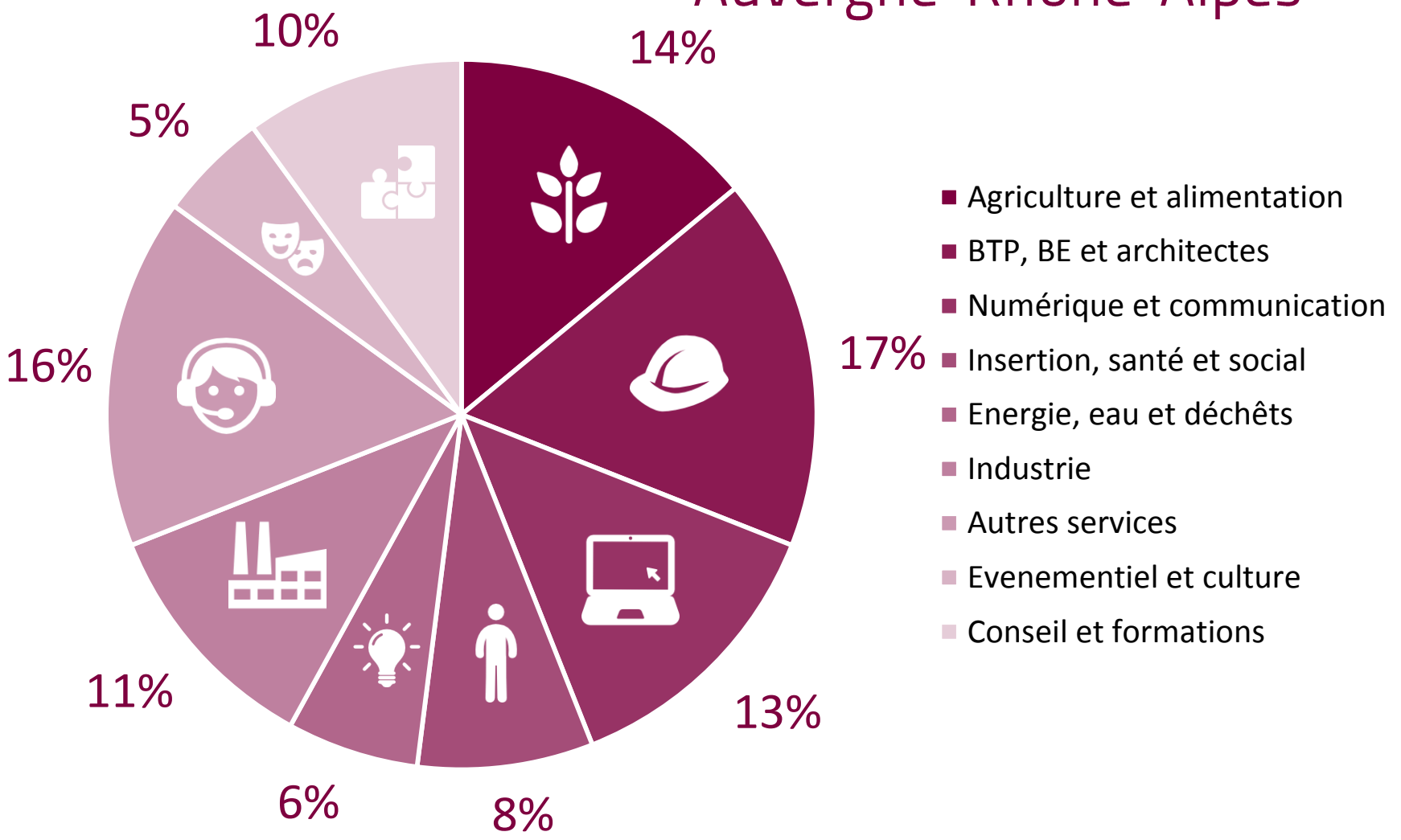
7642
salarié(e)s

83% de Scop

17% de Scic

M.A.J. : 31.01.2016

Répartition sectorielle en Auvergne-Rhône-Alpes



Les SCOP
Sociétés Coopératives et participatives

Les Scop, des entreprises commerciales

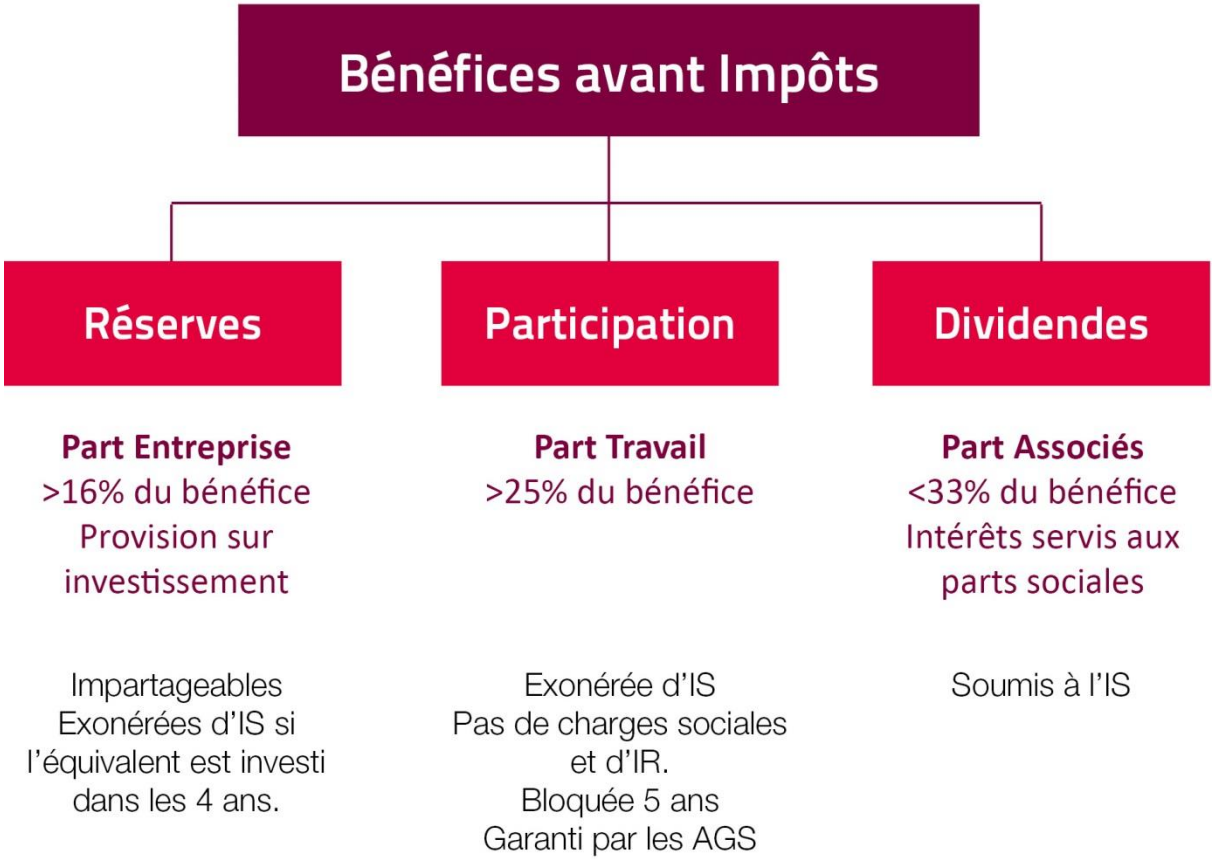
Les Scop, ce sont :

- Des entreprises commerciales de droit privé (soumises au droit des sociétés)
- Des SARL, SAS ou des SA
- Des entreprises inscrites dans l'espace marchand et concurrentiel

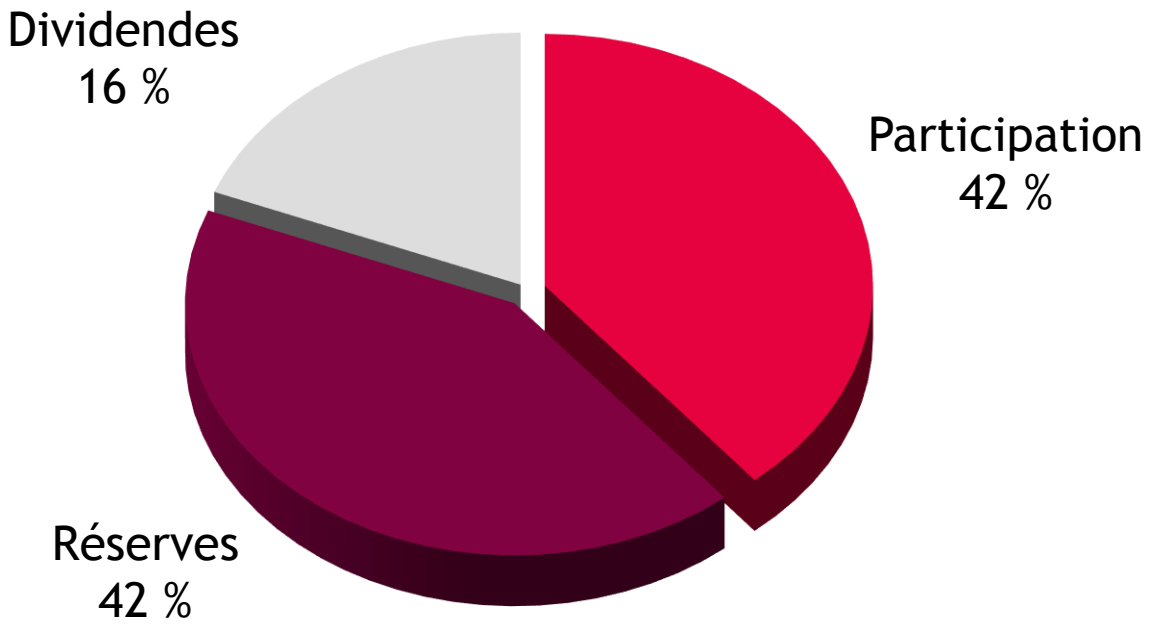
Les spécificités des Scop

- 2 associés salariés ETP
- Des salariés décideurs
- Un dirigeant salarié
- De la démocratie dans l'entreprise
- Des bénéfices au services des salariés et de l'entreprise
- Une fiscalité spécifique

Fiscalité et utilisation des résultats dans les Scop



La distribution moyenne du bénéfice



La SCOP repose sur les principes coopératifs…

- Principes des réserves impartageables
- 1 associé = 1 voix
- Double qualité des associés
- Capital variable
- Soumise à la révision coopérative

En résumé, une façon d'entreprendre… autrement

Entreprise concurrentielle et compétitive

Des salariés décideurs et impliqués

Des richesses réparties équitablement

Une entreprise privilégiant la pérennité

Les SCIC
Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

Les Scic

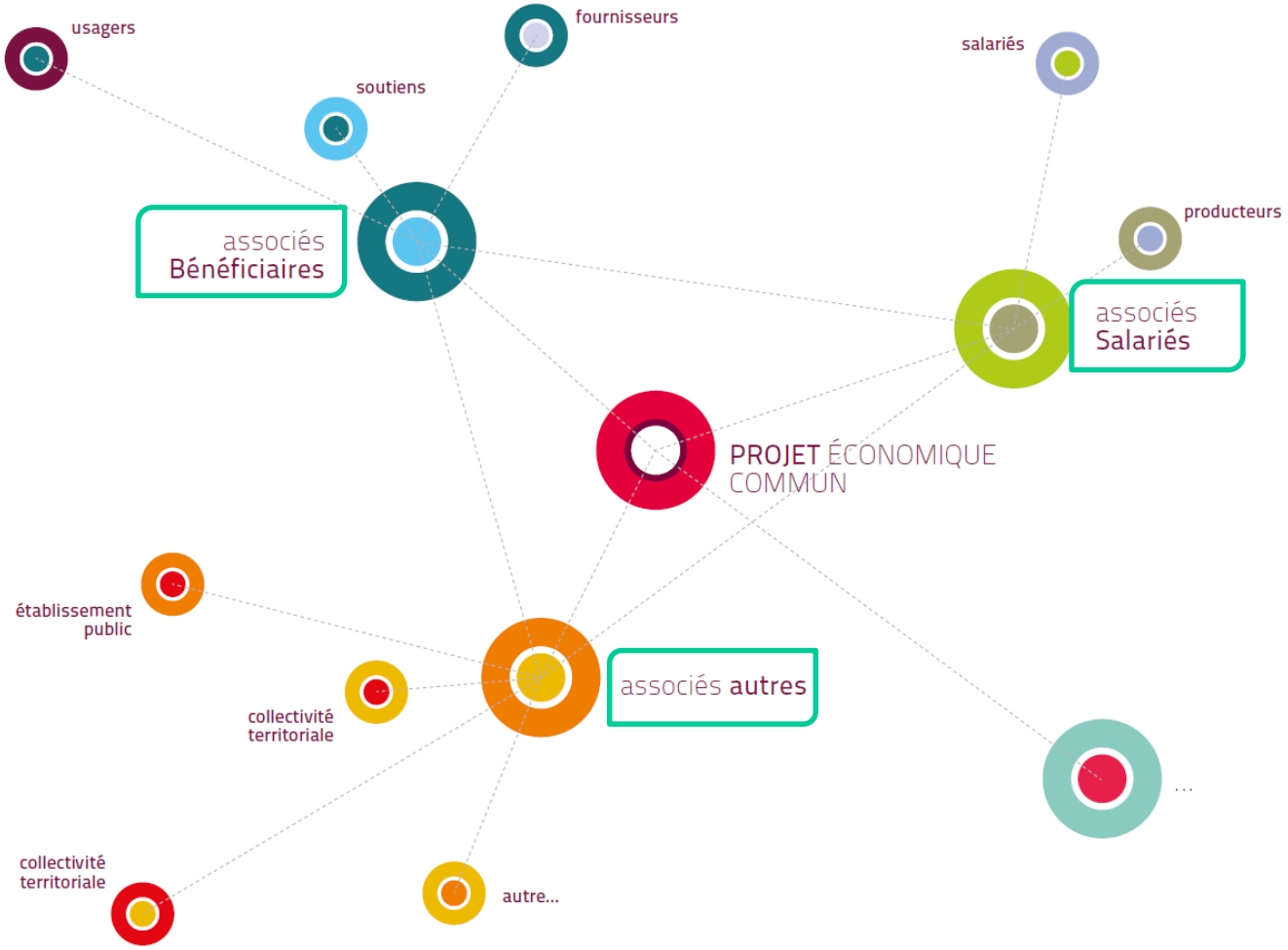
Les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont des SA, SAS ou des SARL à capital variable, régies, sous réserve des dispositions de la présente loi, par le code de commerce.

Elles ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.

Article 19 quinquies de la loi n°47-1775 du 10 sept 47

LES SCIC :

Regroupement de toute **personne physique** ou **personne morale** autour d'un **projet économique commun** pour des **raisons différentes**



L'implication des collectivités publiques

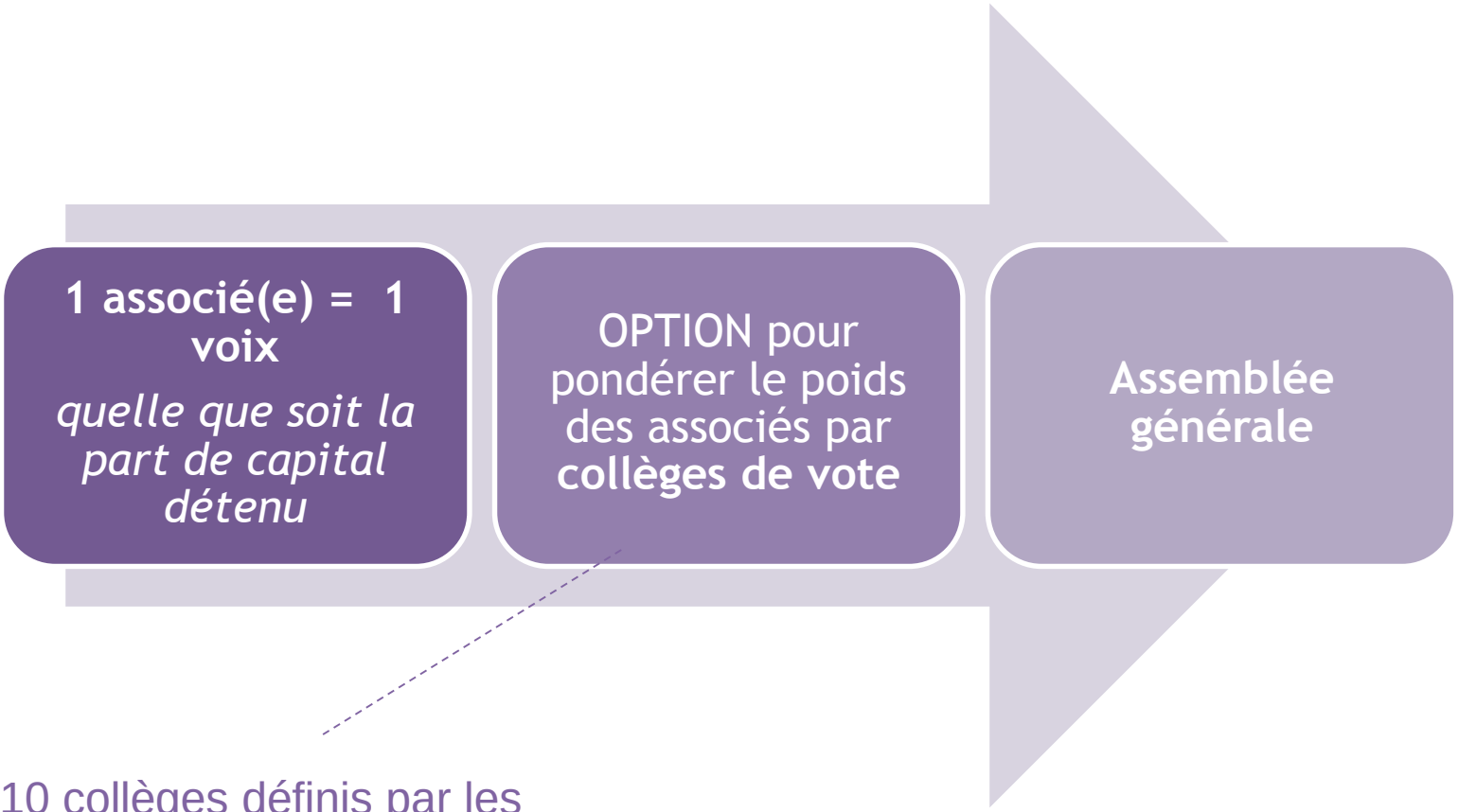
> Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent détenir au total jusqu'à 50 % du capital d'une Scic

> Comme pour toute autre entreprise la Scic peut recevoir : des subventions *(selon les règles en vigueur sur les aides d'Etat)*, mises à disposition, candidature aux offres de marché public, délégation de service public, conventionnement…

Estimation moins de 50% des Scic ont une ou des collectivités publiques présentes au capital

Parmi ces collectivités majoritairement des **communes** ou **intercommunalités**.

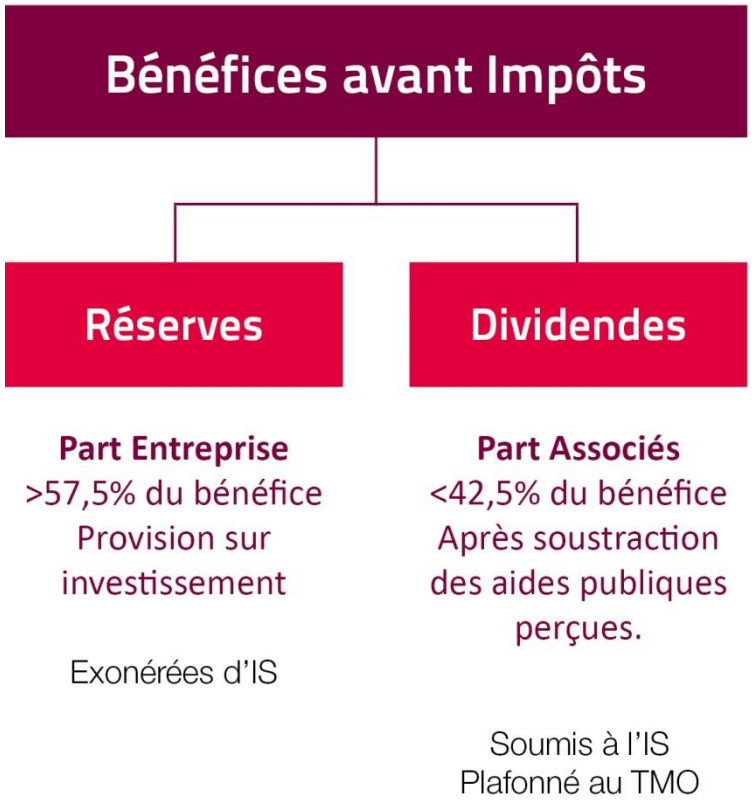
Vote en Assemblée générale



3 à 10 collèges définis par les statuts ayant de 10% min à 50% max des droits de vote

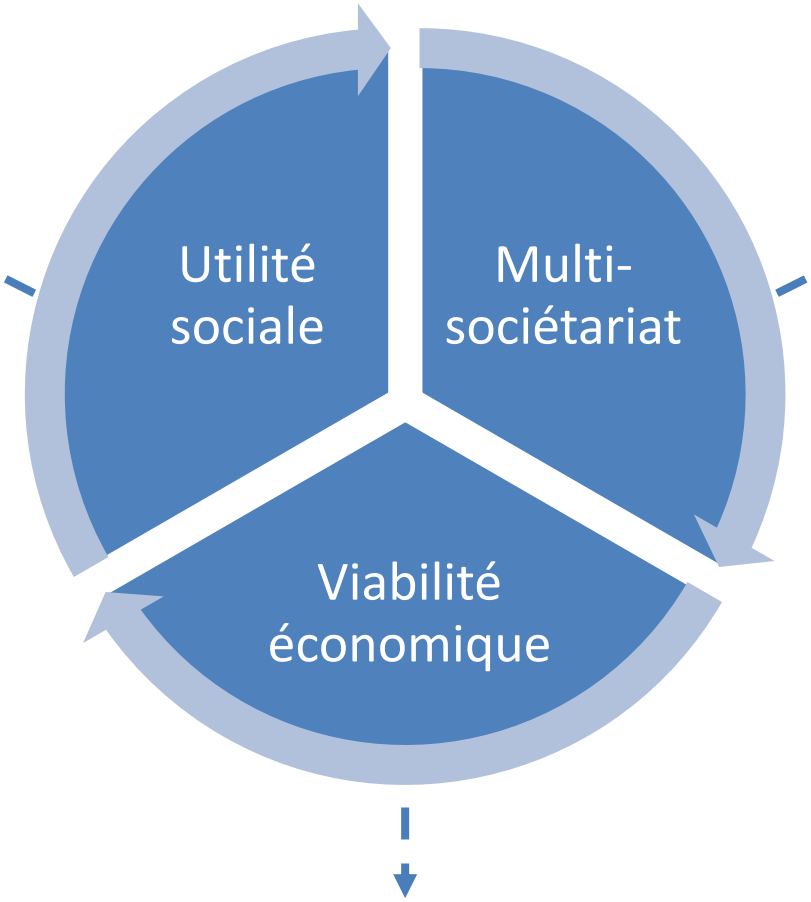
→ Décompte majoritaire ou proportionnel

Fiscalité et utilisation des résultats dans les Scic



Les 3 dimensions de la Scic

Préambule et objet social



3 types d'associés minimum

Société commerciale, soumises aux impôts commerciaux

Pour aller plus loin sur les Scic…

Consulter le pôle documentaire des Scic, via le site internet :



www.les-scic.coop

L'Accompagnement de l'Union Régionale des Entreprises Coopératives

Les Missions de l'Union Régionale

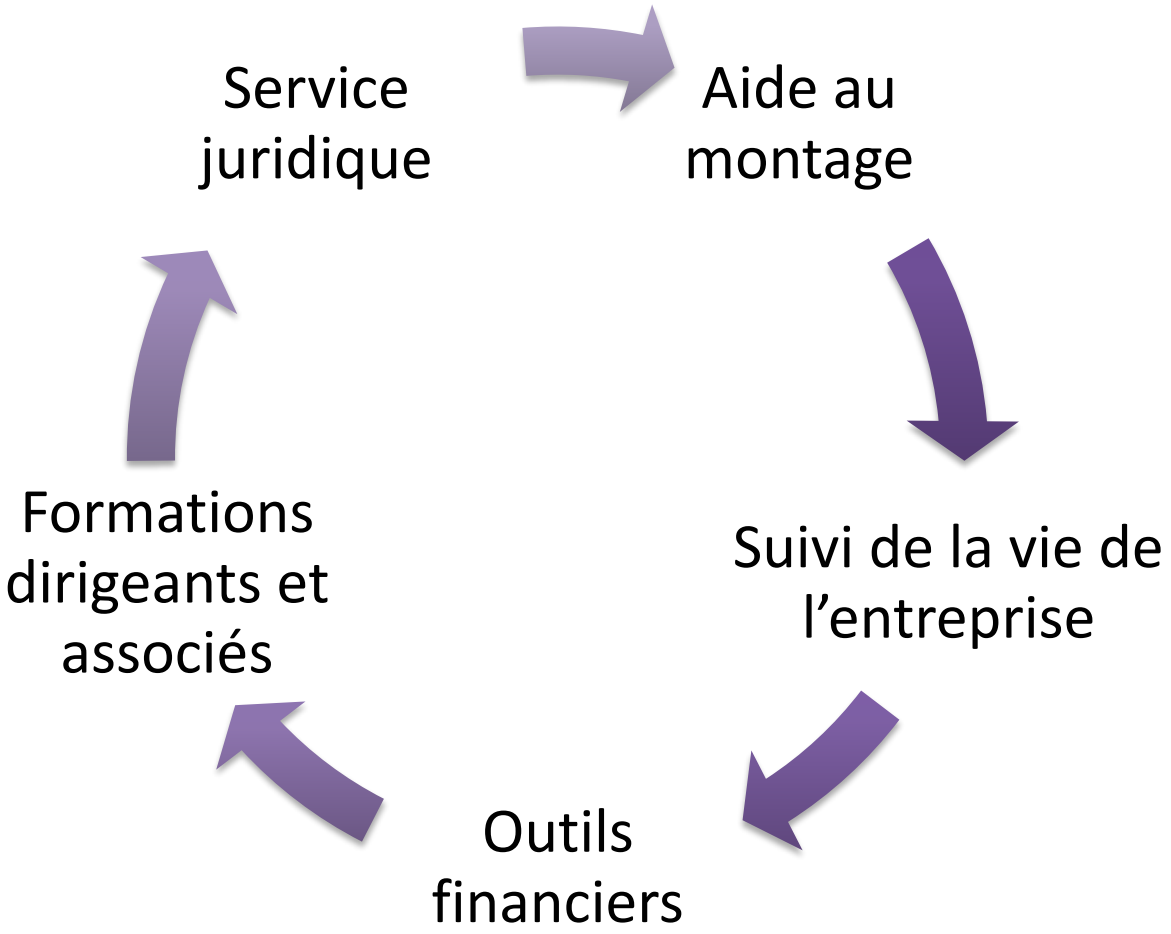
Association 1901 créée en 1948, fédération des entreprises coopératives et animatrice d'un groupement de moyens (humains et financiers)

29 salariés

Les activités :

- une activité de représentation, communication et animation de réseau
- une activité de conseil et de prestations de services (gestion, organisation, financement, formation, révision …)
- une activité de développement, notamment l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Un service complet

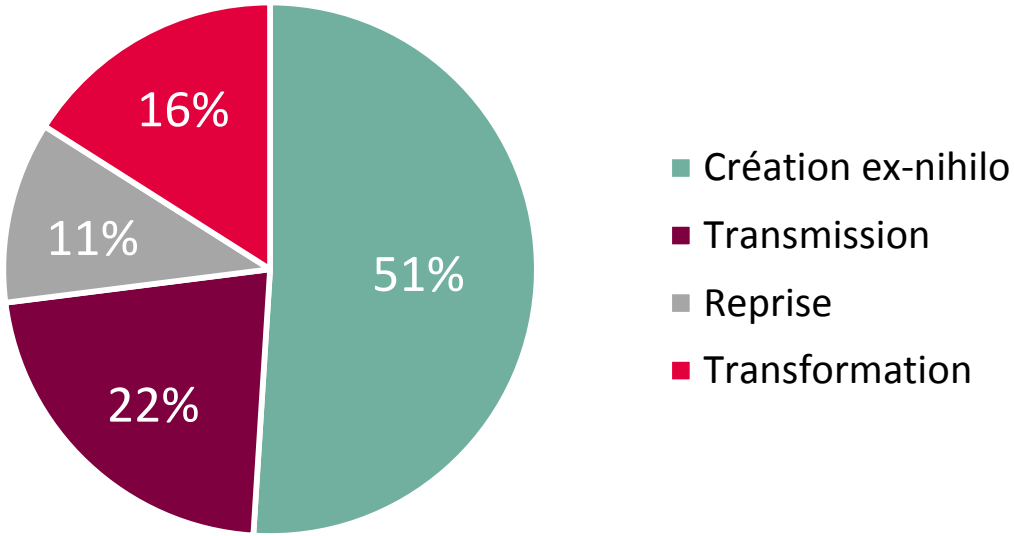


L'accompagnement Ante-Création

1. La construction de l'adéquation :
 - Homme
 - Projet
 - Environnement
2. L'aide au montage:
 - Plan d'affaires et stratégie de développement
 - L'ingénierie financière
 - L'organisation du tour de table financier
3. Le montage et les formalités juridiques :
 - Statuts
 - Parcours vers l'immatriculation

Créations 2015 en Rhône-Alpes

Typologies 2015



37
nouvelles coopératives

334
Emplois créés ou sauvegardés

65%
Taux moyen de sociétariat

95%
de satisfaction sur l'accompagnement

54,9 M€
CA prévisionnel

Convention d'accompagnement à la Création

Financement par l'UR → 3 jours ante-création

- Ateliers collectifs et RDV individuels
 - Plan de financement
 - Aspects juridiques

Financement par la Scop après la création → 3 jours post-création

- Suivi et tableaux de bord
- Juridique
- Vie coopérative

Financement: possibilité de prise en charge par votre OPCA

- Nouveaux dirigeants (3 jours)
- Bienvenue en SCOP (1 jour)

Coût : 2900€ HT en moyenne

L'adhésion au Mouvement Scop

Fédérations Métiers	Confédération générale des SCOP	URSCOP
• BTP • Communication • Industrie	• Lobbying national et européen • Outils financiers nationaux • Service juridique • Communication nationale	• Lobbying local et régional • Appui aux Scop et Scic • Appui à la création/ reprise • Animation et développement du réseau au niveau local • Formation
Coût variable *- 0,4% de la MSB pour les TP,* *- 0,7% de la MSB pour le Bâtiment,* *- 0,32% de la VA pour la Communication* *- 0,1% de la VA pour l'Industrie*	*0,3 % du chiffre d'affaires (mini. 300€)*	*0,5% de la masse salariale brute*

Une équipe au service de votre projet

Equipe Création/Reprise/Transmission :

Nicolas Guingand: *Ain*, *Savoie et Haute-Savoie*

Liévin Iraguha : *Rhône, Loire, Drôme, Ardèche*

Léa Brochet : *Rhône, Isère, Loire*

Clémence Charreau : *Rhône, Drôme, Ardèche*

Meryem Yilmaz: *Responsable d'équipe*

Pour aller plus loin…

Contactez nous :

04 78 53 08 06 / rhone.alpes@scop.org

- *Pour un premier échange sur votre projet*
- *Transmettre vos premières présentations théorique + chiffrée du projet avant une mise en relation avec un consultant*

Et plus d'informations et témoignages sur

www.scop.org

Alter'Incub

Incubateur d'innovation sociale

RHÔNE-ALPES

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RhôneAlpes avec le FSE

AUVERGNE – RhôneAlpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

les SCOP SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES RHÔNE-ALPES

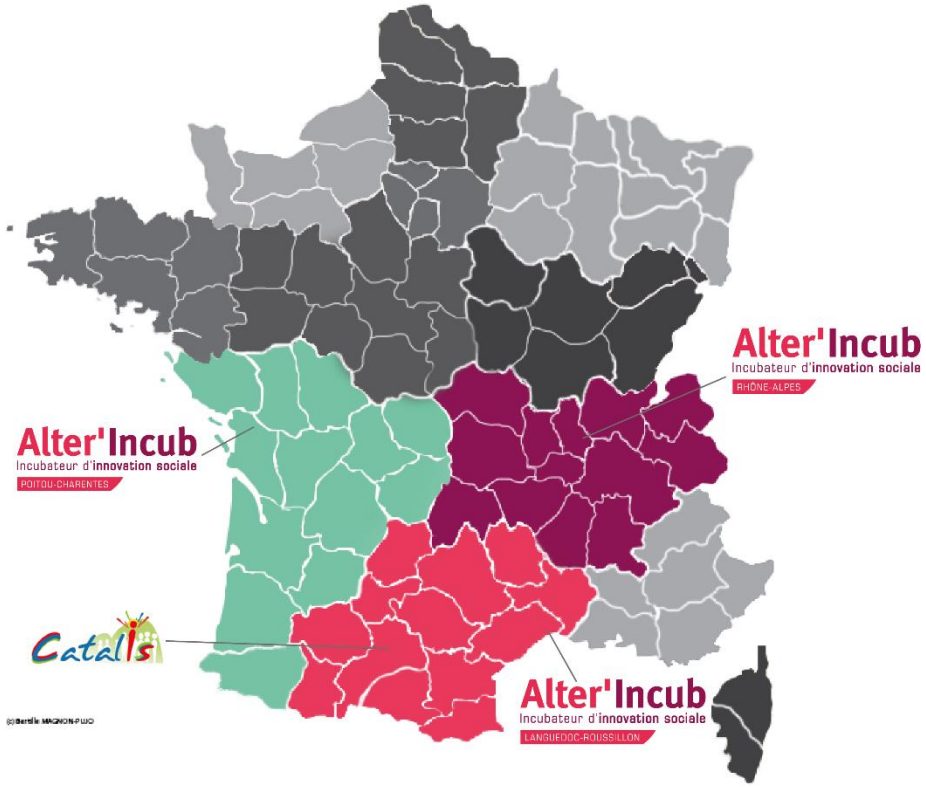
FONDATION MACIF

GRANDLYON la métropole

VILLE DE LYON

Incubateur d'entreprises socialement innovantes

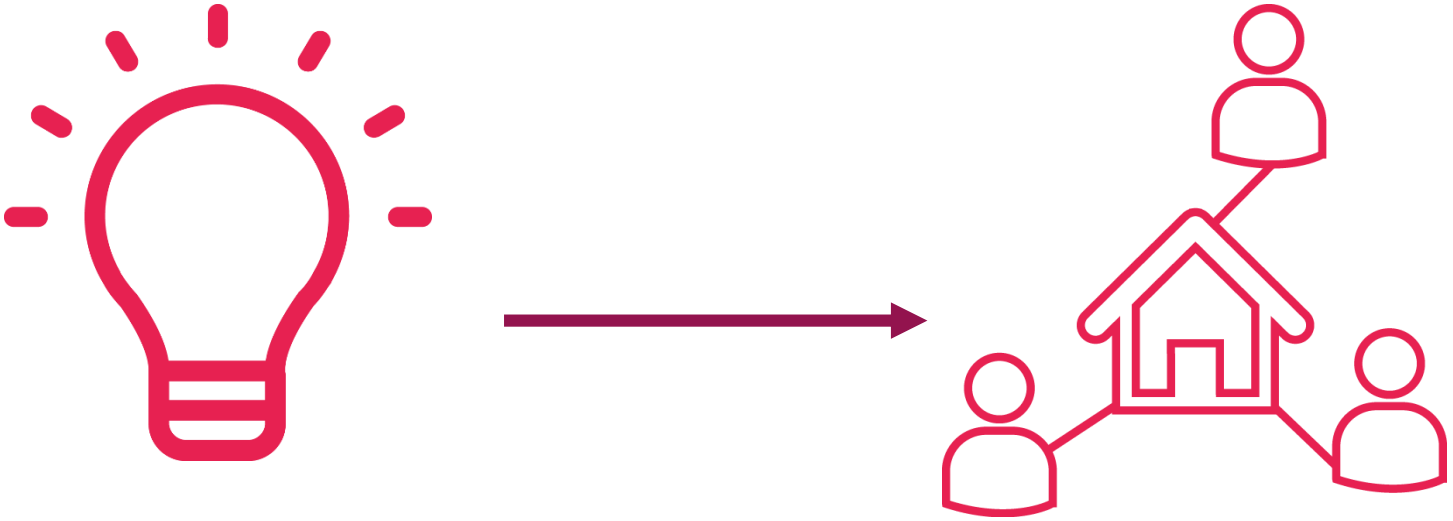
3 Chargés de missions dédiés à l'accompagnement de la démarche d'innovation sociale.



Région Auvergne Rhône-Alpes

Membre du réseau des incubateurs d'innovation sociale

18 mois d'accompagnement



- De l'idée à la création d'une entreprise pérenne ancrée sur son territoire et créatrice d'emplois.

Pourquoi choisir un incubateur ?

- **CONCRÉTISER : du concept au business plan**
- **LEVER LES FREINS** à travers **le financement en direct** d'études et expertises externes
- **BÉNÉFICIER du savoir-faire et du réseau** de l'incubateur et de ses partenaires (URSCOP, acteurs locaux, financeurs, …)
- **S'ENRICHIR des expériences des autres entrepreneurs incubés**
- **PROGRESSER dans sa posture d'entrepreneur(s),** en développant ses compétences.

Nous contacter :

Soumiya MECHICHE

/Alterincub

04 78 53 08 06

@AlterIncubRA

smechiche@scop.org

www.alterincub.com

Réunions d'information



Inscriptions par mail à **smechiche@scop.org**

Annexes

Des prévisions au compte de résultat

Chiffre d'affaires (les produits)
- Les charges : - Achat de matières premières - Les charges externes (loyer, assurances…) - Impôts et taxes - Les salaires bruts - Dotations aux amortissements - Les charges financières
= Résultat prévisionnel

Le plan de financement

BESOINS	RESSOURCES
Frais d'établissement : - CFE - Frais d'accompagnement - Fond de commerce Investissements Stocks BFR (Besoin en Fonds de Roulement)	Fonds propres : - capital social - subventions Financements MT : - emprunts bancaires - emprunts Mouvement Financements CT

Le Besoin en Fonds de Roulement

- Argent nécessaire pour financer le démarrage, puis l'activité (en jours)

- Étalement dans le temps des phases commerciales, de production, de facturation et de paiement

- Pendant ce temps des charges à payer et notamment les salaires

Valeurs (extrait du préambule des statuts)	Principes et Fonctionnement	Incidences sur la vie de l'entreprise
- Projet Collectif	Mini. 2 associés salariés	Absence de plus-value Implication Motivation
- Démocratie - Droit à la formation - Dignité du travail - Créativité et initiative	1 Personne = 1 Voix (en dehors de la détention du capital)	Gestion raisonnée
- Légitimité du pouvoir - Transparence - Indépendance économique - Responsabilité d'un projet partagé - Prééminence de la personne humaine	- Dirigeant salarié élu - Révision Coopérative - 50% du capital détenu par les salariés au minimum - Associés extérieurs détiennent au max. 50% du capital et 35% des droits de votes - Pas d'associé majoritaire - Variabilité du capital - Impartageabilité des réserves - Utilisation du résultat : mise en réserve, part travail et dividendes	Reconnaissance du statut Transmission entre génération de coopérateurs Pérennité Performance économique

L'action de promotion et d'accompagnement de la reprise d'entreprise par les salariés menée par AGF SCOP Entreprises est co-financée par l'Union Européenne et le Conseil Régional Rhône-Alpes

L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds Social Européen

COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

l'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le FSE

Région RhôneAlpes